

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 157 annulant et remplaçant l'arrêté n° 330 du 13 mai 1968 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le Territoire français des Afars et des Issas.

n° 157

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
1 octobre 1975

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1975

Date du numéro  
26 décembre 1975

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République, président de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, promulguée par arrêté n° 1967.

**Vu** le décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu les articles D 477, D 479 et D 482 du code des pensions militaires invalidité et des victimes de guerre.

**Vu** la lettre n° 780/outre-mer du 24 février 1971 du directeur général de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre, Vu la nécessité de remplacer certains membres du conseil d'administration.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Le Conseil d'Administration de l'Office des Aniens Combattants et Victimes de Guerre dans le Territoire francais des Afars et des Issas est composé comme suit: Président : M. le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Représentant le secrétaire d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer : M. Mugnier-Pollet, chef du service du Personnel de l'Etat Représentant du ministère de la Défense: M. le chef de bataillon C. Fessard Représentants de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas : MM. Abdillahi Ahmed Elaf Orbiss Ali Représentant des Ancien Combattants de la Guerre 1914-1918 : M Vahia Mohamed Saleh. carte du Combattant n° 808 Représentants des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 ou des onérations nostérieures : MM. Domange Louis, carte du Combattant n° 71070 Maillard Georges, carte du Combattant n° 045 Yassin Marzouk Chebelle, carte du Combattant n° 10 853 Nour Arete Cheik, carte du Combattant n° 471 . Aden Mohamed Ali, carte du Combattant n° 601 Abdallah Mohamed Aboubaker, carte du Combattant n° 10 8.54 Rioux Maurice, carte du Combattant n° 1911 Jaffrenou Guv. carte du Combattant n° 2177 Représentants des invalides, pensionnés de la guerre 1939-1945 : MM. Gackowski Georges, carte du Combattant n° 993 Ahmed Obsié Assowé, carte du Combattant n° 354 Représentants des Forces Françaises Libres : M. Mohamed Sadik Ali, carte du Combattant n° 5900

**Art. 2**

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---